



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **28 MARS 2022**
Délibération n° **DEL-2022-0048**

Objet : Création de la Maison France Services sur le Plateau des Petites Roches - Demande de subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) 2022

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 58
Pouvoirs : 14
Absents : 0
Excusés : 16
Pour : 72
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

11 AVR. 2022

et affichage le

11 AVR. 2022

Secrétaire de séance :
Jean-François CLAPPAZ

Le lundi 28 mars 2022 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 22 mars 2022.

Présents : Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Nelly GADEL, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Annie TANI, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoir : Claude BENOIT à Michèle FLAMAND, Philippe BAUDAIN à Anne-Françoise BESSON, Patricia BELLINI à Cédric ARMANET, Dominique BONNET à Jean-François CLAPPAZ, Brigitte DULONG à Martine KOHLY, Agnès DUPON à Françoise MIDALI, Annie FRAGOLA à Annie TANI, Claudine GELLENS à François OLLEON, Christelle MEGRET à Olivier SALVETTI, Sidney REBBOAH à Henri BAILE, Sophie RIVENS à Martin GERBAUX, Cécile ROBIN à Christophe BORG, Brigitte SORREL à Christophe ENGRAND, Martine VENTURINI à Franck SOMME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Dans l'objectif de maintenir les services publics au cœur des territoires et d'apporter un soutien de proximité aux usagers dans les démarches administratives ou une aide sur l'utilisation d'un service numérique, le Conseil communautaire a adopté le 22 octobre 2021 la délibération n° DEL-2021-0332 relative à la création d'un Espace France Services (EFS) sur la commune du Plateau des Petites Roches.

Cette structure remplacera notamment la MSAP (Maison de Services Au Public) portée par La Poste. Cet Espace France Services / La Poste sera sis dans un local intercommunal réaménagé afin d'offrir un meilleur accueil au public, conformément au cahier des charges des Espaces France Services (EFS). Ce transfert des activités de La Poste / EFS se fera dès finalisation des travaux sur le nouveau site.

Le Grésivaudan s'est engagé, en complément de l'Etat, à prendre en charge une partie de la rénovation des futurs locaux dédiés à ce service conformément au cahier des charges proposé et des besoins exprimés par La Poste qui gèrera l'Espace.

La Poste prendra en charge une partie des investissements, à savoir, le mobilier, la sécurité ou encore la signalétique.

Planning prévisionnel :

- Travaux de la MFS achevés fin avril 2022,
- Transfert de La Poste entre le 25/04/2022 et le 06/05/2022,
- Travaux du Distributeur Automatique de Billets (DAB) du 09/05/2022 au 13/05/2022,
- Mise en fonctionnement du DAB le 23/05/2022.

La présente délibération vise à adopter l'opération selon le descriptif ci-après, à valider le lancement du plan de financement et à mobiliser les financements.

Coût prévisionnel :

Poste de dépenses	Lot	Montant HT €	Montant TTC €
Tous corps d'état	1	129 975,50	155 970,60
Electricité	2	41 109,96	49 331,95
CVC / Plomberie	3	20 351,31	24 421,57
Ingénierie		12 800,00	15 360,00
TOTAL		204 236,77	245 084,12

Plan de financement prévisionnel (HT) :

Subventions publiques	DSIL	163 389,41
Autofinancement	Le Grésivaudan	40 847,36
Coût total HT de l'opération		204 236,77

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Grésivaudan sollicite compte tenu du niveau d'investissement nécessaire l'accompagnement financier de l'Etat au maximum possible de l'assiette des travaux.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de :

- valider le plan de financement de l'opération présenté ci-dessus ;
- solliciter une subvention d'un montant de 163 389.41 € auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2022 ;
- l'autoriser à signer tout document ou acte afférent à la présente opération et délibération.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le

28 MARS 2022

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.